

Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2013

IEC PROFESSIONNEL MEDIA

**DATE DE MISE EN PAIEMENT DE LA DISTRIBUTION  
VOTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 JUIN 2013**

L'assemblée générale qui s'est réunie le 28 juin 2013 a adopté à l'unanimité la distribution exceptionnelle d'une somme de 1.035.032,68 euros prélevée sur le compte "Primes d'émission", soit un montant brut distribué par action de 0,04 euro (4<sup>ème</sup> résolution). L'assemblée générale a donné tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de fixer les modalités de paiement de cette distribution et notamment la date de mise en paiement.

Le conseil d'administration du 28 juin 2013, agissant sur délégation de l'assemblée générale du même jour, a décidé de fixer au **5 juillet 2013** la date de mise en paiement de la distribution exceptionnelle susvisée.

Il est rappelé que cette distribution est soumise à la fiscalité des dividendes.

Il est rappelé qu'un document de référence a été déposé le 30 avril 2013 auprès de l'AMF sous le numéro D.13-0483, contenant notamment les principaux facteurs de risques auxquels la société est exposée.

**NYSE Euronext Paris Compartiment C – Code ISIN FR0000066680 – Mnémonique IEC**

[www.iecgroup.eu](http://www.iecgroup.eu)

**Votre partenaire audiovisuel**